

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 19 09 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
Mme CABANIS  
M. GARNIER  
M<sup>me</sup> BOISNARD  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. PAUGAM  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
Mme MAUGEAIS  
M. GAISLIN

Date de convocation : 12/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 23

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. BOUFFORT a donné pouvoir à M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD.  
M. PHILOUX a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M. LUCET a donné pouvoir à M<sup>me</sup> BATAILLE.  
M. CAILLARD a donné pouvoir à M<sup>me</sup> SIMONESSA.  
M. PERRUDIN a donné pouvoir à M. AUBERT.  
Mme QUEMENER a donné pouvoir à M. GAISLIN.

### Étaient absents :

M. TRUBERT.  
M. MOKHTARI.  
Mme DANIELOU jusqu'à 20h37.  
Mme BRICE.  
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h40.

Secrétaire de séance : Anne-Kristell LEVENE



23/05 – 19 septembre 2023

## Ressources humaines - Tableau des effectifs - Mise à jour

### Le rapporteur,

- Explique que dans la perspective du recrutement d'un policier municipal, avec le départ pour mutation externe de l'agent en poste, il y a lieu de créer un poste au grade de gardien-brigadier. En effet, après vérification du tableau des effectifs au 19 septembre 2023, il s'avère qu'il n'existe pas de poste vacant sur ce grade permettant de nommer un agent.
- Explique que le poste d'adjoint au responsable du Pôle Cade de vie, sur le grade de technicien, est vacant depuis le départ de l'agent titulaire pour une mutation externe à Chartres-de-Bretagne au 1<sup>er</sup> avril 2023. Il a été remplacé sur cette période par un agent en CDD d'exécution dans la perspective d'une réflexion sur l'organisation du Pôle et des équipes de secteur. Il s'avère nécessaire de conserver un poste d'agent d'exécution en substitution d'un poste d'adjoint au pôle. Aussi dans la perspective d'un recrutement pérenne d'un agent dédié aux espaces verts, il y a lieu de créer un poste sur emploi permanent au grade d'adjoint technique (35/35) et de supprimer concomitamment un poste sur emploi permanent au grade de technicien (35/35).

*Vu le Code Général de la Fonction Publique,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,*

*Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la Transformation de la Fonction Publique ;*

*Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C ;*

*Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;*

*Vu le tableau des effectifs actualisé ;*

*Vu le budget 2023 voté ;*

*Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 06 septembre 2023 ;*

*Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale et système d'information du 07 septembre 2023.*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### APPROUVE :

La mise à jour du tableau des effectifs sur emplois permanents en cohérence avec les grades à prévoir au préalable sur les postes proposés dans les services.

### CRÉE :

- Au 19 septembre 2023, 1 poste de gardien-brigadier de police municipale, sur emploi permanent, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>
- Au 1<sup>er</sup> octobre 2023, 1 poste d'adjoint technique, sur emploi permanent, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>

### SUPPRIME :

- Au 19 septembre 2023, 1 poste de brigadier-chef principal de police municipale, sur emploi permanent, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>
- Au 1<sup>er</sup> octobre 2023, 1 poste de technicien, sur emploi permanent, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>

### PRÉCISE :

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### AUTORISE :

Le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 035-213502107-20230919-D\_23\_23\_05-DE

Quorum réuni 25 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Anne - Kristell LEVENE.

Hervé DEPOUEZ.

